



Inscription pour le « Marché de printemps »

Organisée par Collectif Créateurs

Pavillon CG rue Noël à Reims

Du Jeudi 7 au Lundi 11 Juin 2018

Dossier à renvoyer par mail au Collectif Créateurs, contact@collectifcreateurs.fr

Accompagné de votre DP1_ou_Kbis_pour_attester_de_votre_SIRET

Et de votre assurance

Le chèque de 40€ (qui ne sera encaissé que lorsque votre présence sera validée) est à renvoyer à **Wanecq Astrid, 84b rue Charlier, 51100 Reims**

Tout dossier incomplet sera refusé

avant le 1^{er} Mai 2018

Nom de créateur :

Nom, prénom :

Téléphone :

Mail :

N° SIRET (obligatoire):

Nom des personnes remplaçantes lors de votre permanence (voir paragraphe « permanence ») :

Catégorie principale des créations exposées (bijoux, crochet, graphisme, couture, déco , vêtements, sacs... (Préciser les matériaux ou le type de créations réalisées...*par exemple : bijoux fil d'aluminium*)

Catégorie secondaire des créations exposées (facultatif) :

Liste des créations exposées :(joindre quelques photos)

Matériel d'exposition (tables, étagères, support, taille prévue) :

Date :

Signature :

Règlement du « Marché des Printemps »

Pavillon CG à Reims

- **Information sur la boutique**

La boutique se situe Rue Noël à Reims, au premier étage du restaurant Le Pavillon CG. Il s'agit d'une rue parallèle à la place d'Erlon et perpendiculaire aux Promenades basses.

Le Pavillon CG met à notre disposition deux grandes pièces à l'étage du restaurant avec un hall d'entrée et un large couloir. Le hall fera office de comptoir de caisse et les exposants seront répartis dans les deux pièces comprenant une belle luminosité grâce aux nombreuses fenêtres (voir photos jointes).

- **La sélection**

La sélection des créateurs sera faite en fonction des critères cités dans le règlement : originales (non copiées), de qualité, actuelles et fabriquées dans des limites géographiques raisonnables. Cette sélection permettra aussi d'éviter les doublons et proposer une variété de créations. Le Collectif se réserve le droit de retirer de la boutique des produits exposés qui n'auraient pas été mentionnés lors de l'inscription.

La sélection sera communiquée le Dimanche 13 Mai 2018 par mail.

- **Frais d'inscription :**

Les frais d'exposition seront de **40€**. Ils serviront à couvrir les frais de location et de communication.

Le chèque sera encaissé le **7 Juin 2018** à l'ouverture de la boutique. Il ne sera pas remboursé en cas de désistement.

- **La préparation :**

Pour préparer cette vente, nous communiquerons essentiellement par mail.

- **La communication :**

Pour assurer le bon fonctionnement de notre boutique, nous allons faire imprimer des flyers et affiches qui seront distribués sur Reims et alentours.

Nous communiquerons évidemment aussi via les réseaux sociaux, le site et notre listing clientèle et les médias régionaux. Pour la réussite de cet évènement, chaque créateur devra relayer et partager les informations auprès de ses contacts (mails, SMS, réseaux sociaux, flyers...)

- **L'installation :**

Les créateurs pourront venir installer leur matériel et créations uniquement le jeudi 7 juin entre 9h30 et 12h.

Le restaurant dispose d'un parking réservé à ses clients. Vous pourrez uniquement l'utiliser pour votre installation et pour votre rangement.

- **L'emplacement**

En fonction du nombre d'exposants présents, la surface d'exposition pourra varier. Au minimum, chaque créateur aura un emplacement d'1,40 mètre linéaire sur 80 cm de profondeur. Nous vous confirmerons l'espace disponible par créateur après la sélection.. Il devra l'aménager avec une table ou une étagère pour augmenter sa surface d'exposition. Nous souhaitons être informés du matériel apporté par chaque créateur afin d'organiser au mieux le plan d'installation.

- **Les créations**

Chaque créateur devra fournir lors de son dépôt une liste avec la description des produits exposés accompagnée de leurs prix.

Chaque création devra être étiquetée suivant un code (Initiales du créateur + code produit sur 4 chiffres).

Tout article non étiqueté individuellement sera retiré de la vente.

L'association se réserve le droit de retirer de l'exposition à tout moment une création qui ne rentre pas dans les critères du règlement intérieur de l'association.

Nous espérons ne pas avoir de soucis mais l'association et le restaurant Le Pavillon CG déclinent toutes responsabilités quant aux pertes ou aux vols.

- **Les permanences**

Chaque créateur devra réaliser 4 permanences de 3 heures 30 selon les créneaux horaires proposés. Vous pourrez si vous le souhaitez enchaîner plusieurs permanences.

Chaque créateur est responsable de son créneau horaire. Il devra assurer ses permanences et gérer ses imprévus. Il aura la possibilité de choisir une personne le représentant dont l'identité sera connue dès l'inscription à la boutique et qui sera adhérente à l'association. En aucun cas, le bureau ne sera sollicité pour gérer les absences de chacun.

Glawdys, notre hôte ne devra pas être sollicitée pour des demandes particulières des créateurs concernant la boutique éphémère. Toute demande devra être adressée au bureau du Collectif afin de ne pas déranger le bon fonctionnement du restaurant.

Un planning Doodle sera mis en place pour que les créateurs puissent s'inscrire suivant leurs disponibilités.

Les horaires d'ouverture au public seront les suivantes :

Jeudi de 12h à 20h, vendredi et samedi de 10h à 20h

Dimanche et Lundi de 10h à 18h

- **Les ventes**

Le paiement des achats des clients sera centralisé.

Le Collectif Créateurs prendra 5% de commission sur les ventes. Ces frais serviront à couvrir les frais du SUM UP, les sacs, les emballages et les erreurs de caisse.

La comptabilité sera faite à la fin de la période. Le règlement final sera donné aux créateurs après contrôle au plus tard la première semaine de juin. Les chèques seront envoyés par La Poste.

Les créateurs auront vue sur leurs ventes pendant le déroulement de la boutique.

Les sacs emballage seront pris en charge par l'association. Cependant chaque créateur peut fournir ces emballages cadeaux personnalisés s'il le souhaite.

- **Le rangement**

Le retrait, rangement et ménage de la salle sera fait le Lundi 11 Juin 2018 après la fermeture soit de 18h15 à 20h pour l'ensemble des créateurs.

- **Tombola**

Une tombola sera organisée pour permettre aux clients de gagner une création. Vous pourrez si vous le souhaitez nous faire don d'une de vos créations pour la mettre en jeu.

- **Pour nous joindre**

Par mail : contact@collectifcreateurs.fr

- **Boîte à idée**

Vous avez des suggestions ou des idées. N'hésitez pas à nous en faire part....

Le demandeur reconnaît avoir reçu le règlement intérieur du «Marché des créateurs » et s'engage à le respecter sans restriction.

Date :

Signature :